



CENTRE DE
RECHERCHE EN DROIT
ANTOINE FAVRE
UNIVERSITÉ SAVOIE
MONT BLANC



FACULTÉ
DE DROIT
UNIVERSITÉ SAVOIE
MONT BLANC

L'indemnisation des victimes par ricochet

4 OCTOBRE 2024

9h30-17h30

Journée annuelle
Master Droit du Dommage Corporel

« Promotion Benoit MORNET »
et « Promotion Nathalie FAUSSAT »

Amphithéâtre
19 000

Direction scientifique : L. Clerc-Renaud, L. Lettat-Ouatah et V. Rivollier,
responsables du master Droit du dommage corporel.



INSCRIPTION OBLIGATOIRE

+ D'infos : www.fac-droit.univ-smb.fr

Inscription

9h45 — Mots d'accueil et présentation du parrain et de la marraine des promotions 2022-2023 et 2023-2024

I — La distinction entre le dommage et le préjudice appliquée aux victimes par ricochet

- 10h30 - **Manon Viglino**, enseignante chercheuse à l'Ucly.
- 10h50 - **Liliane Daligand**, professeure émérite de médecine légale et de droit de la santé à l'université Lyon I psychiatre, experte près la cour d'appel de Lyon.

II — Les préjudices patrimoniaux de la victime par ricochet

A. Dans la nomenclature : la perte de revenu des proches (méthodologie, calcul)

- 11h10 - **Laurence Clerc-Renaud**, Maîtresse de conférences à l'université Savoie Mont Blanc.
- 11h30 - **Benoît Mornet**, conseiller à la première chambre civile de la Cour de cassation, parrain de la promotion 2022-2023.

B. Hors la nomenclature : l'assistance portée aux proches

- 11h50 - **Aurélié Coviaux**, avocate spécialisée en réparation du préjudice corporel (barreau de Paris), membre de l'ANADAVI.
- 12h10 - **Jérôme Charpentier**, avocat spécialisé en réparation du préjudice corporel (barreau de Paris).

12h20 — Questions - débat
Pause déjeuner — 13h20

III — Les préjudices extrapatrimoniaux de la victime par ricochet

A. Dans la nomenclature : décès et survie de la victime directe, préjudice d'affection, préjudice d'accompagnement et préjudice exceptionnel

- 14h30 - **Marie Mescam**, avocate spécialisée en réparation du préjudice corporel (barreau de Bordeaux), membre de l'ANADAVI.

B. Hors la nomenclature :

1) Le préjudice d'attente et d'inquiétude des proches

14h50 - **Nathalie Faussat**, directrice du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et autres infractions, marraine de la promotion 2023-2024.

2) Le préjudice sexuel et d'établissement de la victime par ricochet, conjoint ou partenaire de la victime directe

15h10 - **Pierrick Vacher**, Médecin légiste et expert judiciaire et **W. Bodilis**, avocat spécialisé en réparation du dommage corporel, Cabinet Bernfeld-Ojalvo et associés. (barreau de Paris)

IV — Aspects procéduraux

A. La victime par ricochet et le procès

- 15h50 - **Lynda Lettat-Ouatah**, avocate spécialisée en réparation du préjudice corporel (barreau de Lyon), membre de l'ANADAVI.
- 16h10 - **Linda Benamer**, juge d'instruction, Tribunal judiciaire de Bourgoin-Jallieu.

B. La victime par ricochet et les risques professionnels

- 16h30 - **Vincent Rivollier**, maître de conférences à l'université Savoie Mont Blanc.

Questions-débat
17h30 — clôture de la journée